

PROPOSITIONS
CONCRÈTES ET JUSTES

POUR

FINANCER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

DANS

UN CONTEXTE
BUDGÉTAIRE CONTRAINT

Sommaire

Levier 1. Accompagner nos concitoyens dans leur transition écologique.....	4
Augmenter les capacités financières des plus modestes.....	4
Permettre à tous de sortir de la précarité énergétique.....	4
Permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et durable.....	7
Proposition pour permettre à tous l'accès à une mobilité durable.....	9
Levier 2. Repenser la gouvernance des finances publiques à l'aune de la transition écologique et de la juste répartition des efforts.....	12
Progressivement sortir des dépenses néfastes.....	12
Vers la mise en place d'un budget vert ET social.....	14
Vers la création de recettes vertes par la contribution des plus acteurs économiques les plus aisés et les plus polluants.....	14
Levier 3. Lever les freins à l'investissement des collectivités pour le climat.....	17
Intégrer pleinement les besoins en ingénierie dans les réflexions sur le financement de la transition écologique.....	18
Ne plus considérer l'endettement comme signe de mauvaise gestion budgétaire.....	18
Créer une trajectoire de financement pluriannuelle pour donner de la visibilité aux collectivités...	19
Repenser notre urbanisation à la lumière de la lutte contre l'artificialisation des sols.....	20
Levier 4. Faire participer le secteur industriel à la transition écologique.....	21
Eco-conditionner les aides aux entreprises.....	21
Réduire la TVA sur la réparation : un levier essentiel pour promouvoir le réemploi et allonger la durée de vie des produits.....	22
Faire participer l'industrie des engrais à la transition des agriculteurs vers des alternatives écologiques.....	23
Assurer le suivi effectif des plans de transition des entreprises.....	23
Levier 5. Prévoir les moyens humains et financiers nécessaires à l'essor des énergies renouvelables.....	24
Levier 6. Accompagner la création des emplois de demain dans une société décarbonée.....	25
Financer les emplois de demain, composante essentielle d'une transition juste.....	25
Financer l'ingénierie territoriale autour des emplois de la transition écologique.....	27
Contacts.....	29



Note de propositions du Réseau Action Climat sur les financements de la Transition Écologique, 2024, réalisée avec le soutien du Programme LIFE, Together for 1.5. Ce soutien n'engage pas le programme LIFE sur le contenu des propositions.

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et aux élections législatives qui ont suivi, le paysage politique français a connu des bouleversements significatifs. Dans ce contexte inédit, marqué par une recomposition du pouvoir législatif et une fragmentation accrue des forces politiques, la question de la transition écologique revêt une importance cruciale. Les récents événements climatiques extrêmes, qu'il s'agisse des mégas feux de forêt dans le sud-ouest, des inondations dans le nord, ou encore des tempêtes à répétition sur la façade Atlantique, ont accentué la nécessité d'une réponse collective et urgente face au dérèglement climatique.

La transition écologique et sa déclinaison territoriale se placent désormais au cœur des débats parlementaires, d'autant plus que les projections économiques continuent d'alerter sur le coût grandissant de l'inaction. L'ADEME estime que le changement climatique pourrait coûter 7 points de PIB annuels à la fin du siècle, une réalité qui impose d'accélérer les actions pour une transition écologique ambitieuse. Cependant, la réalisation de ces objectifs se heurte à une contrainte majeure : comment financer cette transition dans un contexte de finances publiques déjà sous tension, et dans ce contexte politique incertain ?

En juillet 2024, la France a rendu son plan national climat-énergie (NECP) à la Commission Européenne. Au-delà du niveau d'ambition, c'est la question des financements de la transition écologique qu'il reste à résoudre pour à la fois planifier et massifier les investissements nécessaires, et s'assurer que la transition ne laisse personne de côté. Il est temps de débattre de solutions structurelles et thématiques, capables de doter l'État, les collectivités locales, les entreprises et les citoyens des moyens nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du climat. Ces discussions devront faire l'objet d'un engagement politique dépassant la simple année 2025. C'est dans cet espace que les propositions du Réseau Action Climat et de ses associations membres trouvent leur pertinence, en appelant à des choix politiques clairs et pragmatiques afin de financer cette transition écologique.

Il est essentiel que cette transition écologique soit juste, impliquant une contribution proportionnelle de tous les acteurs, notamment par le biais de taxes spécifiques sur les activités les plus polluantes. Cela garantira une redistribution équitable des efforts financiers nécessaires. De plus, la décentralisation des actions écologiques, via les collectivités locales, est primordiale pour adapter les mesures aux réalités locales et pour assurer une mobilisation efficace des acteurs sur le terrain. La territorialisation de la transition écologique devient ainsi une opportunité de replacer les territoires au cœur des politiques publiques.

En somme, le financement de la transition écologique, dans le contexte actuel de finances publiques tendues, nécessite des décisions politiques audacieuses et des solutions innovantes. La réussite de cette transition est non seulement une exigence environnementale mais aussi une condition indispensable à l'adaptation de notre économie aux défis du XXI^e siècle. Il est urgent d'agir pour éviter que le coût de l'inaction ne devienne irréversible, tant pour le climat que pour la viabilité de nos finances publiques.

Levier 1. Accompagner nos concitoyens dans leur transition écologique

Augmenter les capacités financières des plus modestes

En France et dans le monde, les plus modestes sont déjà ceux qui émettent le moins de GES¹ de par leur sobriété - souvent subie - alors même qu'ils sont les plus touchés par les effets du dérèglement climatique et qu'ils ont peu de moyens pour y faire face.

Comment faire face à une inflation de près de 25% sur les produits alimentaires ces dernières années lorsqu'on n'a qu'un RSA pour vivre ? Où rogner son budget pour continuer de se déplacer alors que le prix du carburant augmente ? Comment changer de véhicule pour avoir un véhicule moins polluant et continuer de se déplacer dans des zones faiblement pourvues en transport collectif ? Et comment penser à investir des milliers d'euros dans une rénovation thermique de son logement lorsque l'on n'a pas de quoi se chauffer, alors même qu'une isolation performante réduirait le poids des dépenses de chauffage et augmenterait le confort ?

Si tout le monde doit prendre sa part dans la transition écologique, force est de constater que tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens pour ce faire. **La solidarité et la justice sociale doivent absolument être intégrées dans la planification écologique.**

Pour cela, l'augmentation des capacités financières des ménages les plus modestes est une mesure à la fois juste et efficace. C'est pourquoi nous demandons

- une augmentation du Revenu de Solidarité Active à hauteur de 40% du revenu médian,
- et son indexation, ainsi que les autres minima sociaux, sur le SMIC, garantissant une revalorisation automatique,
- ainsi qu'une revalorisation des bas salaires.

Ces propositions sont issues du collectif du Pacte de Pouvoir de Vivre² dont nous sommes membres.

Permettre à tous de sortir de la précarité énergétique

79 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de

¹ Chancel, L. Global carbon inequality over 1990–2019. *Nat Sustain* 5, 931–938 (2022)

Disponible sur <https://www.nature.com/articles/s41893-022-00955-z>

Et Pottier, A., Combet, E., Cayla, J., de Lauretis, S. & Nadaud, F. (2020). Qui émet du CO2 ? Panorama critique des inégalités écologiques en France. *Revue de l'OFCE*, 169, 73-132. <https://doi.org/10.3917/reof.169.0073>

² Le Pacte du Pouvoir de Vivre rassemble 60 organisations issues de la société civile et 40 groupes locaux, unies pour porter ensemble des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

factures trop élevées³. La rénovation énergétique performante des bâtiments est un enjeu à la fois climatique, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles, mais également économique et social alors que des millions de Français souffrent de précarité énergétique.

Pour cela trois solutions sont proposées :

- Financer le service public de la rénovation de l'habitat de manière pérenne et bien calibrée
- Poursuivre l'ambition de recentrage des aides publiques vers la rénovation performante
- Tripler le montant du chèque énergie et élargir le nombre de bénéficiaires aux 30 % des ménages les plus modestes

→ Financer le service public de la rénovation de l'habitat de manière pérenne et bien calibrée

Cette mesure vise à **financer à hauteur des besoins** (300 millions d'euros), sur le budget de l'État, **le service public de la rénovation de l'habitat** (SPRH) France Rénov' - incarné notamment par les Espaces conseil France Rénov' sur l'ensemble du territoire. Ce financement devrait abonder l'Anah, chargée du pilotage du réseau France Rénov'.

Le programme SARE⁴, qui finançait jusque-là les Espaces conseil France Rénov', a pris fin le 31 décembre 2024 après une année de prolongation. Si la prolongation d'un an de ce programme CEE a eu le mérite de donner une visibilité à court terme pour le financement du SPRH, **un service public doit par définition bénéficier de financements pérennes**, à rebours de l'instabilité de ces dernières années. De plus, les remontées terrain des acteurs de mise en œuvre du service public ont démontré que le budget du SARE était insuffisant pour couvrir toutes les missions et tous les besoins des structures.

La perspective de signature de pactes régionaux et de pactes territoriaux entre l'Etat et les collectivités pour une durée de trois à cinq ans répond à ce besoin de visibilité. De même, **l'abandon du principe de la tarification à l'acte pour les missions du guichet unique** démontre la bonne compréhension de missions qui nécessitent de prendre du temps avec les usagers.

Le budget alloué au SPRH devra donc permettre de couvrir l'ensemble des missions socles portées par les Espaces conseil France Rénov' (information, conseil, tiers de confiance, mobilisation des acteurs, accompagnement à l'émergence de projets, animation territoriale, coordination, reporting, etc.) et la montée en charge nécessaire du service public pour répondre aux objectifs croissants de rénovation performante.

Alors que le dispositif Mon Accompagnateur Rénov' a commencé à se déployer en 2024 et que plus de 500 000 rénovations doivent être accompagnées chaque année pour atteindre les objectifs nationaux, il est impératif que les ménages puissent continuer à bénéficier d'un conseil neutre, gratuit et personnalisé délivré par les Espaces conseil France Rénov' afin de

³ Les chiffres clés de la précarité énergétique :

https://bibliothèque.ademe.fr/ged/8934/CHIFFRES_CLES_2024.pdf

⁴ SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Le programme SARE est un programme CEE financé à hauteur de 200 millions sur la période 2020-2024.

réduire leurs consommations d'énergie, voir leur pouvoir d'achat soutenu et être plus résilients face aux crises énergétiques futures.

→ Poursuivre l'ambition de recentrage des aides publiques vers la rénovation performante

Cette mesure propose de maintenir le budget qui avait été alloué à l'Anah dans la loi de finances pour 2024 - avant révision en cours d'année - afin **de financer davantage les rénovations performantes, tout en amorçant l'arrêt progressif des financements par gestes au sein de l'aide MaPrimeRénov'**.

L'objectif de cette proposition est de poursuivre la simplification du système des aides publiques à la rénovation énergétique et de **l'orienter fermement et durablement vers la rénovation performante**. En 2024, la refonte de MaPrimeRénov' a, en effet, permis cette réorientation en augmentant les forfaits de rénovation d'ampleur pour tous les ménages, et particulièrement pour les plus modestes, ainsi qu'en rehaussant les plafonds de travaux subventionnables.

En ce qu'ils ont trait au pouvoir d'achat, à la santé et à la protection de l'environnement, les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments se situent au carrefour de trois préoccupations majeures des Français. Le bilan MaPrimeRénov' du 1er semestre 2024 fait état d'une hausse de 61% des dossiers pour des rénovations d'ampleur par rapport à la même période l'année dernière. Cette dynamique positive démontre la nécessité de garder le cap pour soutenir et encourager les rénovations performantes.

Cela implique, d'une part, **de renforcer le pilier accompagné de MaPrimeRénov' en augmentant les crédits dédiés à la rénovation performante** (en adaptant les conditions techniques pour les mettre en cohérence avec la définition légale de la rénovation performante⁵). L'année 2024 était une année de transition pour la mise en œuvre de la refonte du dispositif MaPrimeRénov'. Dans une perspective de stabilisation et montée en puissance du dispositif en 2025, avec un rythme plus soutenu à attendre tout au long de l'année, il n'est pas possible de faire davantage de rénovations sur la base d'une réduction du budget.

Alors que la France compte encore des millions de passoires énergétiques (4,8 millions de résidences principales, soit 15,7% du total, au 1er janvier 2023, l'effort budgétaire doit s'inscrire dans le temps, avec des engagements concrets à apporter dans ce PLF sur une pérennisation des budgets dédiés à la rénovation performante sur la durée d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

→ Tripler le montant du chèque énergie et en augmenter le plafond de ressources au niveau du SMIC

Alors que chaque année un nombre croissant de ménages français indique souffrir du froid chez eux (14% en 2020, 20% en 2021, 22 % en 2022, 26 % en 2023)⁶, que 59 % des Françaises et des Français ont, en 2022, déclaré avoir souffert de la chaleur dans leur

⁵ Article L111-1 du code de la construction et de l'habitat.

⁶ Médiateur national de l'énergie, Baromètre énergie-info, 2023

logement pendant au moins 24 heures (+8 points par rapport à 2020)⁷, la vulnérabilité des ménages français à l'augmentation des prix de l'énergie reste très importante.

Pour y faire face, certains ménages renoncent à se chauffer en hiver - 79 % d'entre eux déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées - tandis que d'autres n'ont pas le choix que de s'exposer à de lourdes factures d'énergie afin de garantir, en hiver comme en été, le confort de leur habitation.

Pour les ménages les plus modestes, choisir le confort au sein du logement revient à restreindre la partie de leur budget qu'ils allouent à d'autres dépenses contraintes, telles que l'alimentation ou les frais de santé.

Dans l'attente du déploiement et des effets d'une politique publique de la rénovation performante des bâtiments à même d'apporter des réponses structurelles et pérennes à ce fléau, **la hausse des aides curatives comme celle du chèque énergie est indispensable.**

Actuellement d'un montant moyen de 148 euros, celui-ci couvre moins de 10% de la facture annuelle moyenne d'énergie des ménages (1 912 euros/an en 2022). En outre, selon les chiffres du Ministère de l'Industrie et de l'Énergie début 2025, environ 125 000 chèques ont été délivrés fin 2024, et 200 000 demandes déposées par des ayants droits entre le 30 et le 31 décembre sur plateforme doivent encore être instruites⁸. Cela reste une proportion faible du million d'ayants-droits potentiels que les services fiscaux ne peuvent identifier.

Nous proposons de tripler le montant moyen du chèque énergie, et d'en augmenter le plafond de ressources au niveau du SMIC.

Permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et durable

→ Permettre à tous les étudiants d'avoir accès à une alimentation saine

35 millions, c'est le nombre de repas servis en 2022 par les services de restauration sociale des Crous en France. Une hausse de 29 % en un an, qui démontre l'importance cruciale et la nécessité d'une restauration de qualité et accessible pour tous·tes les étudiant·es en période de crise écologique, économique et sociale. En 2023, seuls 31 % des étudiant·es estiment que le point de restauration de leur établissement prend en compte la transition écologique. Les actions qu'ils et elles souhaitent voir mises en place en priorité sont l'accès à des produits de saison et/ou locaux (pour 54 % d'entre elle·eux), la réduction des emballages et du plastique (48 %) et la proposition de produits bio et/ou équitables (35 %).

En réponse à ces attentes, le CNOUS a publié en 2023 sa stratégie nationale de transition écologique. Celle-ci est ambitieuse et aborde les leviers cruciaux sur lesquels agir pour garantir une offre alimentaire durable, mais certains de ces objectifs sont clairement pointés comme nécessitant un accompagnement financier et un investissement important de l'État pour parvenir aux objectifs fixés.

⁷ Médiateur de l'énergie, Baromètre énergie-info, 2022

⁸ Il s'agit ici d'estimations, les chiffres finalisés seront disponibles en mars 2025 seulement.

Il est donc nécessaire que l'État accompagne et finance la transformation de l'offre alimentaire sur les campus, en accord avec les objectifs fixés par la stratégie nationale du CNOUS, pour qu'elle soit plus durable, saine et accessible à l'ensemble des étudiants et étudiantes.

Concrètement, cela permettra d'accompagner les Crous dans le respect de la loi EGalim, dans la création de commissions transition écologique, la rénovation thermique de leurs bâtiments et dans la rédaction de leurs Schémas Directeurs de la Transition Écologique.

→ Favoriser l'atteinte des objectifs Egalim pour la restauration collective du secteur de la santé et du médico-social

La restauration collective dans les secteurs de la santé et du médico-social se trouve encore très en retard sur l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGalim de 2018, avec seulement **15,4 % de produits durables, dont 3 % de bio, dans les hôpitaux ; 13,5 % de produits durables, dont 3 % de bio, dans les EHPAD**. Pourtant, ce secteur représente près de 40% des débouchés de la restauration collective. Il pourrait donc constituer un véritable levier pour augmenter les débouchés des filières durables françaises, à l'instar de la filière biologique en situation de crise. Par ailleurs, la place de l'alimentation durable devrait être au cœur du soin accordé aux patients et résidents de ces établissements, tant elle est importante pour les questions de santé.

Il est donc de la responsabilité de l'Etat d'assurer l'accompagnement de ce secteur vers sa mise en conformité envers la loi (qui devrait déjà être appliquée depuis le 1er janvier 2022). À cet égard, il est nécessaire de donner davantage de moyens financiers aux établissements du secteur de la santé et du médico-social pour augmenter leurs approvisionnements alimentaires en produits de qualité. Le prochain Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale doit permettre l'instauration d'une prime à la restauration collective dans le secteur médico-social et de la santé.

Il s'agirait de créer un nouvel indicateur dans le dispositif IFAQ en prenant en compte la qualité de la restauration des établissements de santé. Une fraction de la dotation serait alors versée pour soutenir les démarches mises en place à l'atteinte des objectifs EGalim.

Créer une prime financière pour la restauration collective du secteur de la santé et du médico-social respectant les obligations d'Egalim (50 % de produits durables, dont 20 % de produits biologiques)

→ Favoriser la restructuration-diversification des exploitations agricoles volontaires

D'ici 2030, plus d'un tiers des agriculteurs et agricultrices partira à la retraite. Pourtant, la transmission des exploitations agricoles est de plus en plus difficile, notamment à cause d'un **problème d'inadéquation entre l'offre d'exploitations à céder et les attentes et projets des nouveaux agriculteurs**. Pour répondre à cet enjeu du renouvellement des

générations, mais aussi à celui de la transition, une des solutions est la restructuration-diversification des exploitations agricoles.

La restructuration-diversification est définie comme une reconception du système d'une exploitation agricole afin de diversifier ses productions agricoles et d'adopter des pratiques agroécologiques. Elle implique la transition de la spécialisation et de la mono-production vers une production plus diversifiée, en favorisant la mise en place d'ateliers complémentaires de production.

Une [étude de la Fondation pour la Nature et l'Homme, de Terre de liens et de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique](#) a permis l'évaluation de 12 fermes restructurées et diversifiées. Cette analyse confirme les **multiples bénéfices socio-économiques et environnementaux de cette modalité de transmission** (augmentation du nombre d'actifs, amélioration des conditions de travail, augmentation de l'autonomie alimentaire en élevage et de la durabilité et résilience des exploitations en général, participation au dynamisme et à la souveraineté alimentaire des territoires).

Pour diffuser cette innovation, la mise en place d'un réseau d'expérimentation permettrait de soutenir la création et la diffusion de projets de restructuration-diversification au sein d'exploitations agricoles volontaires. Le montant global estimé pour financer ce réseau d'expérimentation est de 5 millions d'euros. Cette enveloppe sera destinée à accompagner la restructuration-diversification des fermes pilotes (travaux à réaliser sur des bâtiments, création d'un nouvel atelier de production ou de transformation, ingénierie pour l'accompagnement humain et technique).

Proposition pour permettre à tous l'accès à une mobilité durable

Les derniers chiffres du Citepa montrent une fois de plus que **le secteur des transports est celui qui a le plus de peine à se décarboner**. De plus, notre système organisé autour de la voiture individuelle est aujourd'hui davantage synonyme de précarité et de renoncements que de liberté et d'épanouissement. La situation des territoires ruraux est particulièrement préoccupante.

Il est donc plus qu'urgent d'accélérer la transition de nos mobilités. Cela passera nécessairement par des investissements importants, cohérents et sécurisés dans le temps, par une mise à contribution de l'ensemble des acteurs à la hauteur de leurs responsabilités dans les émissions et par un accompagnement social efficace et juste.

Pour cela, deux solutions structurantes :

- Un accompagnement des citoyens en garantissant l'accès à une offre de mobilité moins polluante
- Repenser le plan de financement des infrastructures de transport de manière pluriannuelle et compatible avec nos objectifs climatiques

Pour nos propositions concernant le secteur aérien, voir l'encadré dans le levier 2.

→ Garantir à tous une offre aux mobilités moins polluantes

Le système de transport actuel et notre dépendance à la voiture thermique est un échec sur

tous les plans. Il conduit des millions de français à la précarité, notamment en milieu rural, ne parvient pas à réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre et entraîne la perte de dizaines de milliers d'emplois dans le secteur automobile.

Pour sortir de cette impasse, l'enjeu est double. Tout d'abord, sortir de la dépendance à la voiture, en particulier thermique, qui ne peut pas être la seule réponse aux multiples besoins de mobilité. Cela passe par des investissements massifs dans les infrastructures de transports, notamment ferroviaires et cyclables, mais aussi par un travail sur la tarification des transports collectifs, pour en améliorer l'accessibilité.

En parallèle, pour le parc automobile résiduel, la voiture électrique doit devenir accessible au plus grand nombre. Il faut donc continuer d'affiner les aides à l'achat de véhicules électriques pour qu'elles soient plus efficaces et mieux ciblées. Cependant, les modèles actuels, haut de gamme, trop chers, plus gourmands en matériaux et en énergie, ne suffiront pas à répondre au défi de la transition de nos mobilités. Les pouvoirs publics doivent donc inciter les constructeurs automobiles à réorienter leur offre vers des véhicules électriques légers, abordables, produits en France et en Europe.

Enfin, la question de la mobilité en zone rurale ne peut plus rester le parent pauvre des politiques publiques de transports. Ces territoires requièrent une attention et des solutions spécifiques qui répondent à leurs besoins de mobilité.

Le Réseau Action Climat propose donc de :

- Définir un niveau minimum de services de mobilité dans chaque bassin de mobilité
- Développer une offre de mobilité adaptée aux territoires ruraux
- Recalibrer le leasing social pour en améliorer l'efficacité au profit des ménages concernés
- Renforcer le malus poids pour les véhicules thermiques et inclure les véhicules électriques avec un barème aménagé prenant en compte le poids de la batterie.

Focus sur le renforcement du malus poids

Selon l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie), les SUV émettent 20% de CO2 de plus en moyenne que les berlines. La faute à un poids supérieur (300 kilos de plus qu'une berline) et à un design plus imposant, loin de l'optimum aérodynamique, qui entraîne une surconsommation d'énergie et donc davantage d'émissions de gaz à effet de serre. D'autant que l'efficacité énergétique de la voiture est déplorable, puisqu'en moyenne, elle transporte à 93 % son propre poids et pour le reste seulement des personnes et des charges.

Alors que la transition écologique nécessite de privilégier des véhicules légers, pour compenser le poids des batteries, maîtriser l'usage de matériaux critiques ainsi que la pression sur le réseau électrique et la production d'énergies renouvelables, les constructeurs européens ont privilégié la conception et la production de modèles de grande taille. Ainsi, seuls 40 modèles de citadines électriques (segments A et B) ont été

lancés en Europe au cours des six dernières années (2018-2023), pour 66 modèles de grandes berlines électriques (segments D et E) qui ont été proposés à la vente⁹.

Cette course à l'alourdissement des voitures a entraîné un renchérissement du prix des véhicules or le prix des véhicules électriques est considéré comme le premier frein à leur achat et à leur utilisation¹⁰. Il s'agit d'un vrai enjeu de justice sociale pour permettre à tous d'accéder à une mobilité moins carbonée.

Cette tendance est la même pour les véhicules électriques. Son poids sur le budget des ménages, que ce soit lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'un véhicule d'occasion, pourrait ralentir la transition vers des véhicules décarbonés et maintenir plus longtemps sur les routes des véhicules très émetteurs. La réussite de la transition du secteur routier va par conséquent de pair avec des véhicules abordables et adaptés aux déplacements du quotidien, soit des véhicules de segment A et B (de type citadines) électriques, vers lesquels l'offre constructeur doit dorénavant s'orienter en priorité.

→ Publier un plan d'investissement pluriannuel dans les infrastructures de transport compatible avec les objectifs climatiques de la France

Les mobilités actives et le train doivent constituer le fer de lance de notre mobilité de demain car ce sont les plus à même de répondre aux défis sociaux, sanitaires et environnementaux qui sont posés. Pour y parvenir, il est impératif d'engager les investissements nécessaires à la régénération, à la modernisation et au développement de leurs infrastructures.

De manière cohérente, cela doit nécessairement s'accompagner d'une réduction drastique des investissements dans les nouveaux projets routiers, incompatibles avec nos objectifs climatiques et environnementaux.

L'année dernière, le gouvernement a pris des engagements forts en matière d'investissements pour les transports : 100 milliards d'euros pour notre réseau ferroviaire d'ici à 2040 et 1,25 milliards d'euros pour doubler le réseau cyclable français d'ici à 2030. Cette "nouvelle donne ferroviaire" ne s'est pas encore matérialisée en engagements budgétaires de l'Etat, l'intégralité des nouveaux investissements dans le réseau ferroviaire étant portée d'ici 2027 par le groupe SNCF via le "fond de concours". De plus, les crédits 2025 du fonds vélo sont menacés et les crédits 2024 actuellement gelés.. Le Réseau Action Climat demande à ce que ces investissements soient effectivement engagés, et sécurisés dans un **plan d'investissement pluriannuel dans les infrastructures de transports**.

En parallèle, nous demandons **un moratoire sur l'ensemble des nouveaux projets routiers** afin qu'ils soient ré-analysés à la lumière des priorités d'investissements pour la mobilité de demain. Les 55 projets routiers contestés en France coûtent 18 milliards d'euros, dont plus de 12 milliards d'argent public. Autant d'argent qui manque pour financer les infrastructures de transport décarboné.

⁹ T&E, [Europe's BEV market defies odds but more affordable models needed](#), 2024

¹⁰ FNH, [Précarité-mobilité : quelle est la situation dans les zones périurbaines ?](#), 2023

Levier 2. Repenser la gouvernance des finances publiques à l'aune de la transition écologique et de la juste répartition des efforts

Progressivement sortir des dépenses néfastes

→ Publier un plan d'action pour réduire et sortir des dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité

Le Réseau Action Climat a estimé à 67 milliards d'euros le montant de dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité dans le budget de l'Etat 2023¹¹. Cette somme représente le coût financier de l'inaction climatique de l'Etat sur les dernières décennies. Ces dépenses sont directement le fruit de la dépendance française aux énergies fossiles et à la transition trop lente de notre pays : dépenses fiscales¹² sur les taxes sur les énergies fossiles, niches fiscales sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), exonérations et taux réduits de TVA pour les produits énergétiques...

Planifier la diminution et à terme la sortie de ces dépenses néfastes pour le climat et l'environnement est nécessaire pour respecter les objectifs nationaux. C'est une évidence qui a donné lieu à deux reprises à des engagements pour sortir de ces dépenses lors de la dernière décennie.¹³ Ces engagements n'ont malheureusement pas été suivis d'effets.¹⁴ Il semble totalement contre productif de porter d'un côté une transition écologique ambitieuse quand de l'autre, la France continue de subventionner des activités allant à son encontre.

Il est évident que sans cohérence entre nos objectifs climatiques et le budget de l'Etat nous ne pouvons les atteindre. Cette mise en cohérence est sur deux niveaux : l'accélération des financements pour la transition, mais aussi, la fin des dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité.

C'est pourquoi le Réseau Action Climat demande la publication d'un plan d'action national de réduction et sortie de ces dépenses ayant un impact néfaste sur le climat et sur la biodiversité avec des échéances claires. Une réflexion et un plan d'action qui permettront à la fois d'accompagner les acteurs impactés par la sortie de ces dépenses et d'enclencher le changement de société nécessaire à cette refonte de l'utilisation des fonds publics.

11

<https://reseauactionclimat.org/67-milliards-deuros-de-depenses-nefastes-pour-le-climat-et-la-biodiversite/>

¹² Les dépenses fiscales se rapportent généralement à des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, dont celles d'exemptions, de tarifs réduits, de déductions, de remboursements ou de reports d'impôt.

¹³ <https://www.vie-publique.fr/discours/199213-declaration-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-du-g7-sur-les-grands-enj>

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plan%20strat%C3%A9gique%20pour%20la%20diversit%C3%A9%20biologique%202011-2020%20et%20les%20objectifs%20d%E2%80%99Aichi.%20Un%20cadre%20d%E2%80%99action.pdf>

¹⁴ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/09/15/biodiversite-les-nations-unies-appellent-a-une-ambition-beaucoup-plus-grande_6052283_3244.html

Focus : agir dès maintenant sur les niches fiscales du secteur aérien

Responsable de 5,2% des émissions de CO₂ en France, soit 2 fois plus qu'il y a 30 ans, le secteur aérien est le seul secteur dont les émissions continuent d'augmenter. Cette augmentation des émissions est largement la conséquence de l'explosion du trafic aérien, multiplié par 5 depuis les années 80, qui a largement annulé les bénéfices issus de l'amélioration de l'efficacité énergétique des avions. Le constat scientifique est sans équivoque : nous ne parviendrons pas à faire jouer son rôle dans la réduction des émissions au secteur aérien sans une nette réduction du trafic.

Or, le développement du trafic aérien est la conséquence de choix de politiques publiques, qui soutiennent ce statut exceptionnel. En effet, le secteur aérien est exempté de taxe sur le kérosène depuis 1944 et la conférence de Chicago, qui avait pour objectif de soutenir un développement accéléré de ce secteur. Cette volonté est aujourd'hui largement obsolète et contrevient à toute ambition climatique. Cette exemption représente un manque à gagner pour les finances publiques de plus de 7 milliards d'euros qui pourraient être mobilisés pour financer la transition écologique. Le secteur aérien jouit également d'une TVA réduite : 10% sur les vols internes et 0% sur les vols internationaux, grevant le budget de l'Etat de 3 milliards d'euros supplémentaires, soit **10 milliards d'euros par an de manque à gagner**.

Pour rétablir une équité fiscale entre les modes de transports et encourager au report modal de l'avion vers le train, **le Réseau Action Climat propose**

- **sur les vols internes : de supprimer les niches fiscales** (l'exemption de TICPE sur le kérosène ainsi que la TVA réduite sur les billets d'avion)
- **sur tous les vols : de relever la "Taxe Chirac"** (ou "tarif de solidarité sur le transport aérien de passager) selon le barème proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat, afin de compenser une partie du manque à gagner

Cela constituerait une première étape importante. Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin. Rappelons que loin de se démocratiser, l'essor du trafic aérien est porté par l'intensification de son usage par les classes les plus aisées. La question qui doit se poser est donc : sur qui doit peser la réduction du trafic aérien ? En l'état, la sélection se fera directement par les prix, selon la loi de l'offre et de la demande, accentuée par le coût des solutions de décarbonation, limitées et chères. Pour des raisons d'efficacité des politiques publiques et de justice sociale, cette réduction du trafic aérien peut être planifiée et organisée pour porter à l'inverse sur celles et ceux qui ont un usage disproportionné de l'avion. Pour cela, **le Réseau Action Climat propose de réfléchir à une taxe progressive basée sur le nombre de trajets réalisés sur une période donnée¹⁵** ainsi que le développement d'une tarification sociale **pour le train longue distance (Intercités et TGV)**.

¹⁵ Possible & New Economics Foundation, [A Frequent Flyer Levy, sharing aviation's carbon budget in a net zero world](#)

Vers la mise en place d'un budget vert ET social

→ Analyser l'impact du budget sur le climat ET sur les inégalités socioéconomiques

La France évalue chaque année ses finances publiques à l'aune de leur impact sur le climat afin d'éclairer les parlementaires et la société civile sur les effets des choix budgétaires qui sont faits. La transition écologique implique le bouleversement de certains équilibres socio-économiques, et dont les conséquences doivent être anticipées au mieux au moment de l'examen du budget de l'Etat. Il est donc essentiel qu'une telle documentation soit enrichie d'un volet social qui viserait à évaluer ex-ante l'impact du budget sur les inégalités socio-économiques au sein de la population. Cela nous permettrait de pouvoir comprendre les effets croisés climatiques et sociaux des mesures budgétaires.

Ce rapport devrait contenir :

- Une présentation de l'impact de toutes modifications concernant les impôts ou prestations sociales au moment de la présentation du budget de l'année qui pourrait affecter le revenu disponible réel des ménages.
- Une présentation détaillée pour chaque prélèvement obligatoire et/ou prestations sociales, quand l'impact budgétaire est supérieur à 50 millions d'euros.
- Une présentation de l'impact de l'ensemble des modifications concernant les impôts et prestations sociales proposées dans le cadre des projets de loi de finances et des projets de loi de financement de la sécurité sociale depuis le début du mandat législatif et affectant le revenu disponible réel des ménages, hors effet de comportement.
- Une analyse de l'impact de l'ensemble des propositions ci-dessus au regard de l'évolution des inégalités: les 10 % des ménages les plus pauvres, les 40 % des ménages les plus pauvres, les 10 % des ménages les plus riches, les 1 % des ménages les plus riches, via la publication de ratios.
- Une analyse de l'impact de l'ensemble ci dessus au regard des objectifs de développement durable (ODD)
- Une analyse complémentaire de l'impact des mesures proposées dans le cadre du budget de l'Etat de l'année sur l'accès aux droits fondamentaux des ménages les plus pauvres.
- Une analyse complémentaire de l'impact des mesures proposées dans le cadre du budget de l'Etat depuis le début du mandat législatif sur l'accès aux droits fondamentaux des ménages les plus pauvres.

Vers la création de recettes vertes par la contribution des plus acteurs économiques les plus aisés et les plus polluants

Le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz publié en 2023 a permis de mettre un prix sur la transition écologique¹⁶ : 66 milliards d'euros, dont entre 25 et 34 milliards de dépenses publiques. Au vu du coût et de la part importante de finances publiques, comment

¹⁶  Décryptage rapport Selma Mahfouz et Pisani Ferry

la France compte-elle financer les politiques - nécessaires - d'atténuation, d'adaptation et de réparation des dommages liées aux conséquences du changement climatique ?

Aujourd'hui, alors que l'acceptabilité sociale est un enjeu clef pour mettre en œuvre des politiques climatiques justes et efficaces, la question du partage de l'effort entre les acteurs économiques en fonction de leur responsabilité dans le changement climatique ne peut être balayée. Le partage de la valeur est un facteur essentiel de justice sociale et de cohésion nationale. Selon un sondage Viavoice pour Libération, publié en mars 2024, 75% des Français.es ont le sentiment que le système fiscal actuel est injuste¹⁷. Toujours selon le même sondage, 65% des Français/es jugent prioritaires de taxer temporairement les super-profits des grandes entreprises et 52% se déclarent favorables à un nouvel impôt sur la fortune¹⁸. Enfin, une étude récente du Pacte du pouvoir de vivre révèle qu'une majorité de Français.es seraient favorable à une taxation européenne sur les grandes fortunes (88% des interrogés.es)¹⁹.

Dans la lignée du rapport Pisani-Ferry-Mahfouz²⁰ la contribution financière des plus hauts revenus et des plus grandes entreprises doit être envisagée de façon transpartisane, ainsi que cela a pu avoir lieu dans les précédents exercices budgétaires. Réfléchir à cette contribution imposera nécessairement de reposer la question de l'ISF climatique, mais aussi d'aller au-delà, que ce soit par la taxe carbone du patrimoine financier ou, pour les entreprises, la taxation des profits, des dividendes ou des rachats d'action. Cette question est centrale lors des discussions internationales et européennes sur le financement de la transition écologique. Il est donc absolument nécessaire que la représentation nationale joue son rôle et participe à cette réflexion en réfléchissant à la forme que ces contributions pourraient prendre.

Les propositions qui sont faites visent à garantir que celles et ceux qui ont les moyens les plus importants et la plus grande responsabilité dans la crise climatique et les émissions les plus élevées paient leur juste part. Ces propositions – déjà discutées dans le débat public – contribuent à convaincre les français qu'une « transition juste » signifie vraiment quelque chose.

→ Contribution des plus hauts patrimoines à la transition : instauration d'un ISF climatique

La fiscalité carbone pèse 4 fois plus lourd en proportion de leurs revenus sur les 20 % de ménages les plus modestes, par comparaison avec les 20 % de ménages les plus aisés²¹.

¹⁷ Sondage Viavoice - Mars 2024

<https://www.institut-viavoice.com/wp-content/uploads/Barometre-politique-Viavoice-Liberation.-Impots-et-services-publics.-Mars-2024.pdf>

¹⁸ Sondage Viavoice - Mars 2024

<https://www.institut-viavoice.com/wp-content/uploads/Barometre-politique-Viavoice-Liberation.-Impots-et-services-publics.-Mars-2024.pdf>

¹⁹ <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

²⁰ Pisani-Ferry et Mahfouz, [Les incidences économiques de l'action pour le climat](#), juin 2023. Rapport qui évalue les besoins d'investissements pour atteindre nos objectifs climatiques et proposent des pistes de financements

²¹ Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État – septembre 2021, p. 154

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/Rapport_impact_environmental_budget_Etat_2022.pdf

Pour rééquilibrer cette inégalité, il faut non seulement taxer les comportements les plus polluants des plus riches mais aussi leurs investissements dans des entreprises polluantes. C'est le but d'un ISF climatique.

Il s'agit de restaurer un ISF "stable", débarrassé des nombreuses failles et dérogations qui minaient auparavant sa portée (en revoyant l'exonération des bien dits "professionnels" et en réformant le plafond d'imposition maximal²²), tout en lui adjoignant une composante carbone "variable" indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier (actions, obligations, assurances-vie, etc.).

Cet instrument fiscal permettrait d'ajouter une surtaxe carbone à un impôt sur la fortune, de manière à appliquer une pénalité aux actifs financiers les plus polluants détenus par les multimillionnaires et les milliardaires. Ceux d'entre eux qui détiennent le capital d'entreprises pourraient ainsi être incités à décarboner leurs entreprises ou désinvestir des entreprises les plus polluantes.

La restauration d'un ISF "stable" pourrait rapporter 8 milliards d'euros par an, et la taxe carbone additionnelle « variable » en fonction de l'empreinte carbone du patrimoine financier pourrait rapporter au moins 7,6 milliards par an²³.

Cet ISF climatique permettrait donc de remettre une approche équitable au cœur de la fiscalité écologique, en transférant une partie de la responsabilité du consommateur à ceux qui détiennent les moyens de production, ceux qui sont à même de faire émerger des alternatives. Il permettrait également de récolter des recettes budgétaires substantielles pour le financement de la transition écologique juste.

→ Contribution des grandes entreprises à la transition écologique : taxation des dividendes et des rachats d'actions

L'année 2023 est, à tout point de vue, une année record pour les entreprises du CAC 40. En cumul, les 38 entreprises du CAC 40 qui ont publié leurs comptes ces dernières semaines ont dégagé un bénéfice net record : 153,6 milliards d'euros contre 142 milliards en 2022.

Les rachats d'actions ont représenté 30 milliards d'euros, ce qui correspond à peu près au montant des dépenses publiques annuelles nécessaires à la transition écologique selon le rapport Pisani-Ferry et Selma Mahfouz. Si on y ajoute les 67 milliards d'euros distribués sous forme de dividendes, selon les données compilées par La Lettre Vernimmen, les entreprises du CAC 40 ont retourné au total 97,1 milliards d'euros à leurs actionnaires, le niveau le plus haut jamais enregistré²⁴. Autant d'argent qui n'est pas investi dans la transition écologique. A titre d'exemple, TotalEnergies a racheté pour plus de 9 milliards

²² Oxfam France (2023), *Manifeste fiscal, juste, verte et féministe*.

<https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2024/03/Manifeste-Fiscal-MAJ-2803.pdf>

²³ Il s'agit d'une estimation théorique, qui donne un ordre de grandeur, mais qui serait susceptible de varier. Issu du Rapport "L'argent sale du capital"

<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/10/l-argent-sale-du-capital-pour-l-instauration-d-un-isf-climatique-2.pdf>

²⁴ https://www.vernimmen.net/Lire/Lettre_Vernimmen/Lettre_214.html

d'euros de ses propres actions mais a investi seulement 5 milliards de dollars dans les renouvelables²⁵.

Les grandes multinationales ont pourtant une responsabilité climatique énorme : 4 multinationales françaises ont chacune une empreinte carbone supérieure à la France entière. Alors qu'elles profitent de la situation au détriment du pouvoir d'achat des plus démunis, les profits exceptionnels qu'elles dégagent (notamment celles du secteur énergétique) devraient contribuer à l'effort national, en particulier en matière de financement de la transition écologique et des coûts liés aux dégâts engendrés par le changement climatique.

La mise en place d'une taxe sur les rachats d'actions et les super-dividendes permettrait de récolter des recettes budgétaires substantielles pour le financement de la transition écologique juste.

Levier 3. Lever les freins à l'investissement des collectivités pour le climat

En septembre 2023, le gouvernement a annoncé entamer la territorialisation de la planification écologique. Le cadre national étant posé dans le programme France Nation Verte, la territorialisation permet la concrétisation des grands chantiers nationaux dans les territoires, à travers les politiques des collectivités. Pour ce faire, le Fonds vert a été présenté par le gouvernement comme le principal levier de financement de la transition écologique locale. Moins d'un an plus tard, ce dernier a pourtant été raboté deux fois déjà : passé de 2,5 milliards dans le PLF 2024 à 2 milliards au mois de février (un montant "sanctuarisé" selon le Ministre de la transition écologique), il est annoncé à seulement 1 milliard pour l'année 2025.

Cette incertitude constante sur les moyens alloués à la transition écologique locale est mortifère pour l'investissement climat des collectivités. Il répond à deux principes : les collectivités seraient trop dépendantes, et les investissements climat doivent s'adapter au cadre budgétaire. Pourtant, le dérèglement climatique ne pourra pas s'adapter à nos contraintes économiques, et bien au contraire coûtera toujours plus cher, ses effets allant en s'amplifiant. A l'inverse, il faut bien adapter notre économie à l'urgence climatique pour y répondre efficacement.

Il est donc indispensable de s'appuyer sur les besoins de financement des collectivités en matière d'investissements climat, biodiversité, énergie, pour réduire drastiquement notre impact sur le climat et l'environnement.

25

<https://totalenergies.com/fr/compagnie/nous-transformer/ambition/investissements-alignes-strategie-multi-energies#:~:text=TotalEnergies%20a%20investi%2016%2C8,de%20dollars%20sur%20Integrated%20Power.>

Intégrer pleinement les besoins en ingénierie dans les réflexions sur le financement de la transition écologique

La problématique de l'investissement pour le climat doit être pensée conjointement avec la question de l'ingénierie. Le 16 janvier 2024, Philippe Mills, directeur général de SFIL, déclarait "Il n'y a pas de problème de financement de la transition écologique et climatique de la part des financeurs des collectivités locales. Par contre, les financeurs n'ont pas assez de projets, il y a une pénurie de projets que nous pouvons qualifier de projets écologiques ou climatiques."²⁶. Martine Poirot, DGS de la communauté de communes de Pompey, lui répondait : "on ne manque pas de projets, mais il faut les porter", soulevant la question de l'ingénierie et de l'accompagnement de l'Etat et de ses agences dans la montée en compétence sur les sujets climat.

La question de l'ingénierie est en effet indissociable de la question de l'investissement. La territorialisation de la planification écologique, avec les nouveaux scénarios, calendriers, instances de concertation qu'elle amène, doit donc être l'occasion de penser cette question de l'ingénierie sur le long terme. Les Régions devront être en mesure de réaliser un travail prospectif, d'animer le réseau des acteurs du territoire, pour atterrir sur une feuille de route ambitieuse pour 2030, puis suivre sa mise en œuvre et assurer l'atteinte des objectifs. Les départements et le bloc communal devront ensuite être en mesure d'actionner les leviers permettant le respect de sa trajectoire. Pour cela, il est nécessaire de chiffrer et financer les besoins humains pour mener ces activités. Le rapport d'information du Sénat État et collectivités territoriales : les bons comptes feront les bons amis ! suggère ainsi de garantir que "toute création ou extension de compétences ou toute modification des conditions d'exercice des compétences des collectivités territoriales résultant d'une décision de l'État et ayant pour effet d'augmenter les dépenses de celles-ci est accompagnée de ressources équivalentes au montant estimé de cette augmentation"²⁷. C'est le cas pour la territorialisation de la planification écologique.

Par ailleurs, la DGF, première dotation des collectivités qui abonde entre autres leurs ressources en ingénierie, ne doit pas dépendre des variations du contexte économique et financier, et d'une redéfinition de son périmètre chaque année. Ainsi, son augmentation successive dans les lois de finance pour 2023 et 2024, bien que louable, n'a pas suffi à couvrir le montant de l'inflation ; soit une baisse de leurs moyens de fonctionnement en volume. Pour que des projets de transition soient menés en profondeur, il faut assurer qu'à minima, les ressources humaines qui leur sont dédiées ne diminuent pas. Ainsi, le fonds territorial climat, dans sa forme votée de manière transpartisane au Sénat, aurait permis d'allouer une ressource en fonctionnement pérenne et stable aux intercommunalités porteuses d'un PCAET, garantissant des moyens dédiés à sa mise en œuvre.

Ne plus considérer l'endettement comme signe de mauvaise gestion budgétaire

La trajectoire de désendettement des collectivités locales, formalisée dans la LPFP, prévoit que les collectivités locales passent d'un endettement représentant 9,3% du PIB en 2022, à

²⁶ [Les investissements climat des collectivités : comprendre pour agir - I4CE](#)

²⁷ [État et collectivités territoriales : les bons comptes feront les bons amis ! - Sénat](#)

7,6% en 2027²⁸. Pourtant, la modélisation effectuée par I4CE et la Banque Postale montre que pour atteindre nos objectifs climatiques, et ce peu importe le scénario, l'endettement des collectivités doit augmenter. Les récentes injonctions à s'endetter (de la part du ministre de la transition écologique, ou de la Banque des Territoires par exemple) entrent en contradiction avec cette trajectoire de désendettement. Renforcer le recours à l'emprunt suppose tout d'abord le considérer comme l'un des modes de financements pertinents pour la transition écologique. La bonne santé financière et budgétaire d'une collectivité ne doit donc plus passer par l'absence d'endettement : celle-ci n'est pas nécessairement symptôme d'une bonne gestion financière. On fait aujourd'hui face à un dilemme entre "épuisement planétaire ou budgétaire" : toute émission supplémentaire aura un coût dans le futur, qu'il soit financier ou physique. C'est le concept de dette climatique, qui doit servir de boussole à la prise de décision publique, tout autant que la dette financière. Comme l'indiquait Jean Pisani-Ferry, "il y a beaucoup de mauvaises raisons de s'endetter, le climat n'en fait pas partie"²⁹.

Créer une trajectoire de financement pluriannuelle pour donner de la visibilité aux collectivités

Pour investir massivement dans la transition écologique, il faut que les collectivités aient la garantie de pouvoir porter ces politiques transformatives sur le long terme. La redéfinition des moyens alloués aux collectivités année après année dans chaque projet de loi de finances successifs est contraire à ce besoin de visibilité pluriannuel. Le fonds territorial climat aurait pu jouer ce rôle de ressource pluriannuelle et prévisible aux intercommunalités porteuses d'un PCAET. A peine intégré au Fonds vert, outil certes utile mais au faible pouvoir incitatif, dont le montant est redéfini chaque année, celui-ci a finalement été raboté de 430 millions d'euros seulement 8 semaines plus tard. C'est un signal extrêmement négatif envoyé aux porteurs de projets : après l'annonce de 7 milliards d'euros dédiés à la transition écologique à l'été, le coup de frein du gouvernement instaure un climat de méfiance vis-à-vis des moyens que l'Etat est réellement prêt à mettre sur la table. Il démontre que le Fonds vert ne peut pas être l'unique réponse aux besoins de financements, qui se pensent sur le temps long : la SPFTE doit pleinement intégrer un volet territoires dans sa définition.

Par ailleurs, les mécanismes de financement de la transition écologique locale sont complexes : dotations de l'Etat, aides des opérateurs (ADEME, ANRU, ANCT, AFIT, etc), aides européennes ou inter-collectivités,... sont autant de calendriers, dossiers, critères d'attributions différents et difficiles à suivre, notamment pour les plus petites collectivités. Les associations d'élus demandent de longue date un cadre simplifié de financements pluriannuels pour leurs projets de transformation de territoire. Les CRTE deuxième génération pourraient jouer ce rôle. Annoncés comme le cadre de réalisation de la planification écologique au niveau local, leur rôle intégrateur, qui met autour de la table tous les acteurs de l'action locale, doit permettre aux CRTE de bénéficier de financements pluriannuels pour toute leur durée. Ils doivent donc intégrer les programmes de financements existants dans un cadre commun. De plus, les CRTE doivent permettre de

²⁸ [LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 \(1\) - Légifrance](#)

²⁹ [Transition écologique : Bruno Le Maire exclut tout recours à l'impôt et à la dette | Les Echos](#)

financer du fonctionnement, avec des capacités en ingénierie et en animation renforcées. Ce sont ces critères qui donneront leur plus-value à cette nouvelle génération de CRTE, face à une expérience contrastée sur la période précédente.

Repenser notre urbanisation à la lumière de la lutte contre l'artificialisation des sols

Bien que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) soit crucial pour protéger la biodiversité, la souveraineté alimentaire et lutter contre le réchauffement climatique, les moyens financiers indispensables à sa mise en œuvre constituent aujourd'hui un impensé. Les collectivités locales en raison de leurs compétences en matière d'urbanisme vont devoir développer des politiques ambitieuses pour protéger les sols tout en répondant aux besoins des populations notamment en matière de logement et d'accès aux services.

En matière fiscale, il est nécessaire de supprimer les incitations à l'étalement urbain et à la rétention foncière. Lors de l'ouverture d'une parcelle à l'urbanisation décidé par le document d'urbanisme communal ou intercommunal, le propriétaire bénéficie d'une augmentation conséquente de la valeur de son bien, même sans qu'il ait entrepris d'actions de valorisation.

Nous soutenons ainsi la création d'une taxe unique sur les plus-values issues des cessions de terrains nus devenus constructibles, applicable dans toutes les communes avec un taux de 70 % afin que la valeur ajoutée du bien soit redistribuée et ne profite pas uniquement au propriétaire. Nous appelons également à ne pas réduire l'assiette de la taxe par dixième chaque année, comme c'est le cas actuellement, pour éviter la rétention foncière. Enfin, nous soulignons l'importance d'attribuer le produit de cette taxe aux établissements publics fonciers et aux agences de l'eau, de par leurs compétences indispensables à la réussite du ZAN, que ce soit pour la réalisation de stratégies foncières ambitieuses ou la mise en œuvre d'opérations de renaturation.

Levier 4. Faire participer le secteur industriel à la transition écologique

Eco-conditionner les aides aux entreprises

Cette proposition prévoit que les grandes entreprises qui reçoivent des aides publiques (aides directes, participations financières de l'État, garanties de prêts, aides à l'exportation et crédit d'impôt recherche) soient tenues de publier un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et de définir une trajectoire de réduction cohérente avec la Stratégie nationale bas carbone et l'Accord de Paris, assortie d'un plan d'investissement compatible avec les engagements climat de la France. Cette éco-conditionnalité ne doit pas être vécue comme une contrainte pour les entreprises françaises mais bien comme une mesure d'accompagnement dans la transition au service des engagements de la France et de la compétitivité future des entreprises. Le dispositif s'appliquerait aux grandes entreprises (plus de 500 salariés, 20 millions d'euros de bilan et 40m€ de chiffre d'affaires) qui devraient publier annuellement un plan climat comprenant *au moins les éléments suivants* :

- **L'empreinte carbone directe et indirecte de l'entreprise (scopes 1, 2 et 3).**
- **Une trajectoire de réduction** des émissions de CO2 compatible avec l'accord de Paris en fonction du secteur d'activité, fondée sur des bases scientifiques.
 - La méthodologie utilisée pour définir la trajectoire prend appui sur les travaux de méthodologie existants (comme l'Ademe autour de l'initiative ACT).
- **Un plan d'évolution de l'activité et d'investissement** détaillant les besoins de financements pour respecter la trajectoire ainsi que des indicateurs de suivi chiffrés et définis dans le temps conformément à la méthodologie adoptée (ex : pourcentage de décarbonation tous les 5 ans, montant d'investissements en faveur de la transition écologique ...).

En plus de critères climatiques, le Réseau Action Climat propose de conditionner l'accès aux aides publiques au respect de critères sociaux fondamentaux à une transition écologique juste. En effet, malgré les obligations nouvelles soumises dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le partage des anticipations stratégiques des entreprises industrielles semble encore très limité, au sein des instances de dialogue social, sur les enjeux de décarbonation. Les démarches de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) sont faiblement diffusées.

Par ailleurs, et malgré les annonces d'aides massives, les signaux adressés par certains industriels laissent planer le doute sur le maintien à terme de l'activité économique et des emplois en France et en Europe (secteur de la sidérurgie, notamment). Dans les secteurs où des évolutions à la baisse de la demande et donc de l'activité sont attendues, l'anticipation des reconversions des travailleurs devrait émerger. Mais les scénarios de transition juste sont encore inexistantes (raffineries, notamment).

Par souci d'efficacité de l'aide publique, la France ne peut pas soutenir la décarbonation des entreprises industrielles sans engagement pérenne, ni considération pour l'emploi ou l'accompagnement des salariés et des territoires.

Pour ces raisons, cette proposition prévoit que les grandes entreprises qui reçoivent des aides publiques (aides directes, participations financières de l'État, garanties de prêts, aides à l'exportation et crédit d'impôt recherche) soient tenues aux conditions suivantes :

- **Présenter le plan de décarbonation au sein des Comités sociaux d'entreprises**, pour un débat conforme à la loi Climat et Résilience (il s'agit ici de la logique minimale de respect de la loi) ;
- **Mener l'analyse prévisionnelle des impacts sur les emplois et les compétences, ainsi qu'à la définition de plans d'actions pour accompagner les salariés vers les nouveaux processus industriels décarbonés**, en lien avec l'écosystème local des acteurs du développement économique, de l'emploi et des compétences (il s'agit, ici également, de la transcription logique de l'obligation de GEPP) ;
- **Prévoir des garanties d'implantation et des scénarios favorables à l'emploi industriel territorial** sur le long terme, ainsi que des garanties d'usage des fonds publics en conséquence.

Réduire la TVA sur la réparation : un levier essentiel pour promouvoir le réemploi et allonger la durée de vie des produits

La réparation est un levier clé de la transition écologique, apportant des avantages environnementaux, économiques et sociaux. En prolongeant la durée de vie des produits, elle réduit la consommation de ressources naturelles tout en soutenant la création d'emplois locaux. En France, la loi AGECL a instauré la mise en place de « fonds réparation » sur certaines filières relevant de la responsabilité élargie des producteurs pour encourager les consommateurs à opter pour la réparation plutôt que se tourner vers l'achat de neuf. Depuis 2022, ces fonds concernent les équipements électroniques, jouets, articles de sport et de bricolage, et, depuis 2023, le textile et l'ameublement. Cependant, ces fonds ne couvrent que 10 % du coût de la réparation, insuffisant face au "seuil psychologique" identifié par l'ADEME, qui montre qu'au-delà de 33 % du prix d'un produit neuf, les consommateurs préfèrent acheter neuf plutôt que réparer.

Pour remédier à cette situation et encourager la réparation, il est primordial de mettre en place une mesure fiscale visant à réduire la TVA sur les actes de réparation. Le rapport de septembre 2023, intitulé « Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire », commandé par le ministre Christophe Béchu, met en lumière le retard de la France par rapport à des pays tels que l'Irlande, la Belgique ou la Suède, qui appliquent déjà des taux de TVA réduits dans ce secteur. Aligner la France sur ces pratiques rendrait la réparation plus accessible, en levant le principal obstacle qu'est son coût, tout en renforçant l'économie circulaire. L'adoption de la directive (UE) 2024/1799 du 13 juin 2024 constitue une opportunité supplémentaire pour instaurer cette mesure, car elle va imposer aux États membres de mettre en place des dispositifs incitatifs favorisant la réparation des biens.

Un taux réduit de TVA pour la réparation est d'autant plus pertinent que des taux similaires sont déjà appliqués à certaines activités de gestion des déchets. Harmoniser ces mesures encouragerait la prévention et la réduction des déchets en amont. Zero Waste France propose donc d'abaisser la TVA à 5,5 % sur les actes de réparation.

Faire participer l'industrie des engrais à la transition des agriculteurs vers des alternatives écologiques

Les engrais azotés de synthèse ont un coût écologique et humain très fort. La dépendance de l'agriculture française envers ces produits finance également l'effort de guerre russe et met en péril la sécurité alimentaire de la France. Le coût des engrais, fluctuant selon les événements géopolitiques et la disponibilité du gaz fossile, est voué à augmenter. Pourtant, de nombreux agriculteurs sont dépendants de ces intrants, et faire évoluer une exploitation agricole pour réduire sa consommation d'engrais a un coût humain et financier. C'est un facteur de risque non négligeable pour une profession agricole en crise. En parallèle, l'industrie des engrais a profité économiquement de la crise énergétique qui a vu le prix des engrais exploser. Dans le même temps, la nouvelle SNBC anticipe de fixer un objectif de baisse de 30% de la consommation d'engrais azotés de synthèse d'ici 2030. Tant les facteurs sociaux que écologiques rendent urgente une mesure de justice sociale permettant de réorienter les pratiques agricoles, en mettant à contribution les acteurs de la production et de la distribution qui bénéficient de la vente de ces produits.

Comme pour les pesticides (L253-8-2 du code rural), les metteurs sur le marché d'engrais minéraux chimiques et organo-minéraux (hors engrais organiques et UAB) doivent payer une taxe sur leur chiffre d'affaires. Le taux doit être fixé par la loi et être progressif dans le temps.

Une proposition miroir peut être faite allouant le montant ainsi récolté à une mesure de soutien aux agriculteurs et au développement des alternatives.

Également, afin d'empêcher la répercussion du montant de cette taxe sur le prix des engrais pour les agriculteurs, et afin d'extraire les agriculteur des violentes fluctuations de prix du marché, le prix des engrais doit être jugulé par l'Etat selon une trajectoire haussière anticipable pour les agriculteurs.

Une taxe à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires du secteur permettrait de dégager 4,6 millions d'euros (sur la base des données de 2023).

Assurer le suivi effectif des plans de transition des entreprises

À partir du 1er janvier 2025, les entreprises françaises concernées par la NFRD (Non-Financial Reporting Directive) devront se conformer aux nouvelles obligations de reporting de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Ces nouvelles normes incluent les informations sur les plans de transition, cibles et actions de décarbonation de ces grandes entreprises essentielles à la compréhension de leur stratégie climatique et de sa compatibilité avec les objectifs français et européens. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée de superviser la publication de ces nouvelles informations et d'assurer les contrôles nécessaires. Comme les lignes directrices de l'autorité des marchés européennes ainsi que la transition de la CSRD en droit français le clarifient, ces informations doivent *in fine* faire l'objet d'une attention équivalente à celle octroyée aux informations financières.

Sans une étude attentive des reporting CSRD – et notamment de leur dimension plan de transition – par l'AMF, l'application effective de cette directive présentée comme la pierre

angulaire de la stratégie finance durable européenne et du financement du Pacte Vert pourrait grandement être affectée. Les impacts négatifs sur la complétude comme la qualité de l'information fournie et son utilité pour l'ensemble des parties prenantes dont les investisseurs ne doivent pas être négligés. Ainsi, l'augmentation significative des missions de l'AMF doit être accompagnée d'une augmentation proportionnelle de ses moyens financiers et humains. Or, à ce stade, il n'est pas prévu d'accorder des moyens supplémentaires à l'autorité pour mener à bien ces missions.

Levier 5. Prévoir les moyens humains et financiers nécessaires à l'essor des énergies renouvelables

→ Développer une modulation tarifaire pour les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables

Les énergies renouvelables doivent être développées rapidement pour garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie à court et long terme, et l'indépendance énergétique de la France. Or aujourd'hui, la rentabilité des projets est le déterminant principal de l'investissement dans les énergies renouvelables, et du succès des projets. Si bien que les mâts éoliens sont aujourd'hui concentrés dans les régions du Nord et de l'Est, tandis que le solaire est concentré au Sud.

D'un côté, les territoires les moins bien pourvus ne reçoivent aujourd'hui qu'une faible part des retombées économiques individuelles comme collectives liées aux énergies renouvelables : emplois locaux non-délocalisables, recettes fiscales, possibilités d'autoconsommation et réduction des factures, etc.

De l'autre, les territoires sur lesquels les énergies renouvelables sont les plus rentables concentrent l'essentiel des projets, accroissant la pression foncière pour les projets photovoltaïques, et au risque parfois de négliger la protection de la biodiversité ou les volontés des acteurs locaux.

Pour améliorer la répartition des projets de production d'énergie renouvelable, nous proposons de rendre plus attractifs les mécanismes de soutien de l'État dans les régions où la rentabilité est moindre.

La modulation du soutien public a déjà été en vigueur en France en 2010, avant le moratoire sur le solaire. Elle permet de mobiliser plus largement le potentiel énergétique des différentes régions de France, et de rendre plus réalistes et justes les obligations de solarisation des bâtiments et parkings.

→ Financer de nouveaux postes "générateurs" à l'ADEME

Les postes de "générateurs", co-financés par l'ADEME et les régions, sont implantés dans les régions de France métropolitaine et fournissent un appui aux collectivités territoriales pour l'implantation de projets d'énergie renouvelable, mais également parfois pour la définition des tant attendues zones d'accélération.

Ces postes répondent directement à un besoin des communes ou intercommunalités, parfois démunies face aux développeurs. Ils sont essentiels pour accompagner l'émergence de projets locaux bien instruits, construits avec les citoyens et les communes, dans le respect des enjeux locaux de biodiversité et de paysage.

Aujourd'hui, ces postes sont très peu nombreux : 74 personnes au total, présents dans 13 régions et DROM (tous sauf 5), presque jamais à temps plein. Or, selon un rapport d'I4CE sur les besoins d'investissements et d'ingénierie pour la neutralité carbone, les effectifs pour favoriser le déploiement de projets doivent être renforcés, au minimum à **0,6 ETP** à l'échelle intercommunale pour déployer les énergies renouvelables d'ici à 2025, et **5-10 ETP** à l'échelle régionale.

Alors que l'atteinte des objectifs, déjà modérés, de la PPE est incertaine, l'accompagnement des territoires pour leur permettre de tirer pleinement les bénéfices des projets solaires et éoliens est essentiel. Le travail des Générateurs permet de faire advenir des projets de qualité, respectueux des contraintes et envies locales

Nous proposons donc de multiplier par 3 le financement de l'ADEME dédié à ces postes de "générateurs".

Levier 6. Accompagner la création des emplois de demain dans une société décarbonée

La planification écologique s'accompagne d'une transition des emplois, dans de nombreux secteurs. La [Prospective PMQ](#) menée par France Stratégie, ainsi que la [stratégie emplois-compétences du SGPE](#), en complément de nombreux travaux de la société civile, d'experts et de filières clés, le montrent parfaitement.

La politique d'emploi et de développement des compétences doit ainsi se réinventer, pour se positionner en appui indispensable de cette transition. Cela requiert un engagement financier conséquent, dans une logique de priorisation de l'action publique de l'emploi, pour le développement des secteurs stratégiques de la transition et dans un souci de transition socialement juste. En ce sens, les [cadrages budgétaires annoncés](#) risquent de fragiliser, et donc de ralentir, la transition vitale de l'économie et de l'emploi.

Financer les emplois de demain, composante essentielle d'une transition juste

Au niveau national, les scénarios convergent : la transition écologique est bénéfique pour l'emploi. Dans les secteurs liés aux énergies fossiles, des diminutions d'emplois sont cependant inévitables. **Des reconfigurations profondes sont donc à anticiper.** Une attention doit être portée par l'ensemble des acteurs sur les risques sociaux associés, en particulier pour les salariés et les territoires les plus fragiles.

Ces reconversions du tissu économique et de l'emploi doivent être accompagnées, tant au niveau des salariés qu'au niveau des territoires, dans le respect des principes de transition juste énoncés par l'Organisation internationale du travail.

Cela passe notamment par :

- **Des dispositifs renforcés pour une politique d'anticipation des reconfigurations attendues** : il est d'abord nécessaire de renforcer les dispositifs d'accompagnement des reconversions professionnelles, dans une logique d'anticipation collective, impliquant le dialogue social, à partir des propositions des partenaires sociaux et d'un bilan du dispositif Transitions Collectives, pour lequel l'échec quantitatif ne doit pas conduire à l'abandon des principes retenus³⁰ (anticipation partagée des fragilités, accompagnement renforcé). La dimension territoriale est clé sur ce volet souffre encore de déficit d'animation (et de moyens dédiés pour ce faire). La politique d'anticipation concerne également le renforcement de la formation continue (FNE-Formation, notamment).
- **Une politique prioritaire pour les territoires fragilisés, dans une logique de résilience**. Nous appelons les pouvoirs publics à porter une attention particulière aux territoires potentiellement fragilisés, à partir d'une analyse des tissus économiques par bassin de vie, afin d'organiser une politique d'appui à l'investissement et au développement local, en priorité dans ces territoires (et, par souci d'égalité républicaine, sans que cela ne repose exclusivement sur une logique d'appel à projets). Cette proposition s'appuie notamment sur l'analyse des limites du mode curatif³¹. La logique du FTJ est en ce sens intéressante, mais elle ne couvre pas tous les territoires/secteurs concernés et sa gouvernance est perfectible.

La politique en faveur de l'emploi et des compétences doit devenir très clairement l'un des bras armés de la planification écologique ; elle doit être mise en cohérence, dans toutes ses dimensions, avec l'objectif de transformation du tissu économique issu de la planification écologique, en reconnaissant le caractère prioritaire et volontariste de cette transition.

Le Réseau Action Climat recommande :

- **Un engagement politique explicite**, au plus haut niveau ministériel concerné, qui inscrive pleinement la politique emploi-compétences comme un pilier à part entière de la planification écologique,
- Une politique et **une vision d'ensemble** : il s'agit d'assurer la structuration d'une politique publique d'ensemble en matière d'emploi-compétence en transition écologique, assurant **la mise en cohérence d'ensemble et la mise à l'échelle des dispositifs existants**,
- **Un positionnement de la transition écologique comme boussole des dispositifs emploi-compétences** : nous appelons à réviser les dispositifs à l'aune de la planification écologique, pour faire apparaître et faire vivre le caractère prioritaire de

³⁰ Voir le rapport récent du CESE à ce sujet, notamment :

<https://www.lecese.fr/actualites/mobiliser-les-acteurs-de-lemploi-et-du-travail-pour-reussir-la-planification-ecologique-le-cese-adopte-son-avis>

³¹ http://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2023/let435.pdf

la transition écologique dans toutes les dimensions pertinentes des politique de l'emploi et de la formation, comme par exemple :

- les démarches stratégiques, comme les CPRDFOP au niveau régional, ou les contrats stratégiques de filières,
 - Les Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), ainsi que tout dispositif observation,
 - la feuille de route France Travail, et l'ensemble des dispositifs partenariaux avec les acteurs de l'insertion professionnelle (IAE, notamment),
 - l'intégration des enjeux de transition écologique, conformément au cadre de la planification, dans l'ensemble des formations clés faisant l'objet de diplômes reconnus,
 - les dispositifs d'aide à la formation continue,
 - la politique de l'apprentissage,
 - la politique de soutien à la formation et à l'enseignement professionnels,
 - les dispositifs de reconversion et d'insertion professionnelles, ainsi que les réseaux d'accompagnement des personnes en orientation / insertion / reconversion.
- **Des moyens adaptés.** Cette dimension prioritaire passe notamment par la préservation et le renforcement des périmètres budgétaires des dispositifs pertinents (sous réserve de retours évaluatifs). Les signaux envoyés récemment, avec un recul des moyens affectés à plusieurs dispositifs clés, sont, de ce point de vue, mauvais.

Financer l'ingénierie territoriale autour des emplois de la transition écologique

La conduite de travaux prospectifs et la construction d'une vision partagée pour l'emploi en transition écologique est indispensable. La mobilisation de tous les acteurs économiques et des politiques emploi-compétences implique une vision claire, tant pour la planification écologique que pour sa traduction dans l'activité et en matière d'emplois et de compétences.

Des travaux essentiels ont déjà été menés. Nous appelons à la poursuite des travaux prospectifs, favorisant l'émergence de visions partagées et complètes, à l'exemple de ce qui a pu être fait sur le bâtiment³², **en priorité pour les secteurs et/ou échelons territoriaux non couverts par des diagnostics** (ce qui appelle à une orientation adaptée des financements de l'AMI-CMA par exemple - la logique d'appel à projets étant intéressante en temps 1, mais conduisant à une vision parcellaire).

Plus précisément, nous prôtons **le déploiement d'un dispositif permettant la mobilisation des acteurs régionaux** sur ces enjeux : à partir des feuilles de route régionales associées à la planification, il s'agit de favoriser l'émergence de visions et de

³² Voir notamment (avec une dimension régionale) : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/besoins-emploi-formation-de-renovation-energetique-batiment>

logiques d'action partagées, bonifiant les expériences locales. **Le financement de l'ingénierie doit être assuré.**

Nous plaidons également pour **le renforcement des initiatives territoriales locales** en matière d'emploi en transition écologique, notamment portées par les acteurs locaux de l'emploi (Maisons de l'emploi, missions locales, PLIE), comme nous avons pu le souligner dans le cadre de nos travaux récents à ce sujet³³. Là encore, l'ingénierie ne doit pas être la première victime des restrictions budgétaires.

³³ <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/03/rapport-reconversion-web.pdf>

Contacts

Coordination du travail PLF pour le Réseau Action Climat :

Emeline Notari, Réseau Action Climat, emeline.notari@reseauactionclimat.org, 06 58 20 39 17 (Telegram)

Mesures issues du Pacte du Pouvoir de Vivre

Joséphine Dubois, Secours Catholique-Caritas France (coordination PLF 2025), josephine.dubois@secours-catholique.org

Alimentation et agriculture

Thomas Uthayakumar, Fondation pour la Nature et l'Homme (restauration collective), t.uthayakumar@fnh.org

Elyne Etienne, Fondation pour la Nature et l'Homme (restructuration), e.etienne@fnh.org

Manon Castagne, Amis de la Terre (engrais azotés), manon.castagne@amisdelaterre.org

Marie Drique, Secours Catholique-Caritas France (Accès digne à l'alimentation) : marie.drique@secours-catholique.org

Hélène Quéau, Action contre la Faim, coordo@fr-actioncontrelafaim.org

Lola Domergue, RESES (restauration collective), plaidoyer@le-reses.org

Mobilités

Alexis Chailloux, Réseau Action Climat, alexis.chailloux@reseauactionclimat.org

Pierre Leflaive, Réseau Action Climat, pierre.leflaive@reseauactionclimat.org, 0683797121

Thibault Quéré, Fédération des usagers de la bicyclette, t.quere@fub.fr, 06 74 76 25 00

Daphné Chamard, Secours Catholique-Caritas France : daphne.chamard@secours-catholique.org

Mélinda Rolo, France Nature Environnement, melinda.rolo@fne.asso.fr

Arnaud Gilles, WWF, agilles@wwf.fr

Jean Baptiste Crohas, jbcrohas@wwf.fr

Julien Beltoise, FNH, j.beltoise@fnh.org

Rénovation et précarité énergétique

Isabelle Gasquet, réseau Cler, isabelle.gasquet@cler.org

Damien Barbosa, réseau Cler/Rénovons damien.barbosa@cler.org

Daphné Chamard, Secours Catholique-Caritas France : daphne.chamard@secours-catholique.org

Décarbonation de l'industrie (éco-conditionnalités des aides publiques)

Aurélié Brunstein, Réseau Action Climat, aurelie.brunstein@reseauactionclimat.org

Emeline Notari, Réseau Action Climat, emeline.notari@reseauactionclimat.org

Alexandre Poidatz, Oxfam, apoidatz@oxfamfrance.org

Economie circulaire

Bonavita, Zero Waste France, marine.bonavita@zerowastefrance.org

Energies Renouvelables

Bastien Cuq, Réseau Action Climat, bastien.cuq@reseauactionclimat.org

Aurélié Doreau, réseau Cler, aureline.doreau@cler.org

Collectivités territoriales

Clara Sannicolo, Réseau Action Climat, clara.sannicolo@reseauactionclimat.org

Artificialisation des sols

Félix Mailly, FNH, f.mailly@fnh.org

Emplois et transition

Antoine Durand, Réseau Action Climat, antoine.durand@reseauactionclimat.org